

Des étudiants kinés briguent le titre de masseur bien-être



Sa pétition a déjà franchi la barre des 3 000 signatures. Un succès pour Audrey Mourant, une étudiante de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Loos (Nord). Son objectif : l'attribution du titre de masseur bien-être aux élèves de première année.



«Au cours de nos études, nous cherchons à pratiquer toujours plus, notamment sur des événements de type soirée zen, relaxation en piscine, compétitions sportives, événements associatifs. Mais ces possibilités sont limitées, puisque, actuellement, la présence d'un professionnel diplômé, médecin ou masseur-kiné, est imposée par la loi», explique Audrey Mourant, qui a lancé une pétition à l'attention de

l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes : «Accordez le titre de masseur bien-être aux étudiants masso-kinésithérapeutes».

Après l'entrée en vigueur de la loi Santé, recentrant les kinés sur leur rôle de professionnel de la rééducation, et la mise au point du ministère de Marisol Touraine, en novembre, voilà une demande pour le moins étonnante de la part de futurs ambassadeurs du massage thérapeutique. Pour autant, la pétition, qui a commencé à tourner fin mars sur le site MesOpinions.com, fait déjà parler d'elle.

Diffusée auprès d'une quarantaine d'écoles et soutenue par les professeurs de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) de Loos, dans le Nord de la France, où Audrey Mourant est inscrite en première année, elle a déjà recueilli plus de 3 000 signatures. «Dès que le prochain gouvernement sera nommé, nous prendrons des contacts auprès du ministère», promet l'étudiante, qui espère une négociation.

Avec sa pétition, la jeune femme veut mettre un coup de projecteur sur un aspect jamais abordé par les organisations professionnelles. «A la fin de la première année d'école, nos connaissances concernant le massage sont déjà acquises. Nous avons déjà de nombreuses heures d'entraînement et effectué des stages à l'hôpital ou en libéral. Alors, pourquoi attendre la fin des cinq ans pour bénéficier de cette reconnaissance», interroge Audrey Mourant, qui vient de recevoir un soutien de taille : la Fédération Française des masseurs-kinésithérapeutes (FFMKR).

« Le toucher ne s'apprend pas en un an »

«Les étudiants en kiné ont besoin de financer leurs études. Avec le recours aux boîtes à concours, la plupart d'entre eux sont en situation de précarité, qu'on les laisse réaliser ces soins à leur portée pour arrondir leurs fins de mois !», estime Sébastien Guérard, son secrétaire général. Pas sûr, en revanche, que l'initiative fasse l'unanimité chez les esthéticiennes, autorisées à pratiquer des «modelages» depuis 2005.

«Nous sommes complètement opposés aux massages sans qualification. Le

toucher ne s'apprend pas en un an», réagit Monique Amoros, la co-présidente de la Confédération nationale artisanale des instituts de beauté (CNAIB). Les esthéticiennes disposent à ce jour de deux certificats de qualification professionnelle (spa manager et spa praticienne), correspondant au total à trois ans de formation et 72 heures supplémentaires de soins corps (Bac et BTS, plus une année de CQP).

Mêmes réserves du côté des masseurs bien-être (non diplômés en kiné, ni en esthétique). «Ce n'est pas parce que les kinés ont la gestuelle qu'ils savent faire un massage de relaxation. Ce sont deux métiers et deux approches qui n'ont rien à voir !», tranche Eric Darves-Bornoz, de la Fédération française du massage traditionnel de relaxation (FFMTR).

La guerre des massages aura-t-elle (de nouveau) lieu ? Pas sûr. Audrey Mourant n'en demande sans doute pas tant. «Juste avoir l'opportunité de travailler pendant nos études, de les financer, en utilisant véritablement nos compétences et en continuant à acquérir plus d'expérience», espère-t-elle. Quant aux kinés, l'enjeu se situe désormais ailleurs, rappelle Sébastien Guérard : «La loi Santé nous permet de recevoir les patients en accès direct dans le cadre de l'urgence. Nous n'avons plus intérêt à nous battre sur le champ du bien-être, où les compétences sont partagées».

SUR LE MÊME SUJET

[Le gouvernement reconnaît officiellement le massage non thérapeutique](#)

[Massage bien-être : «On ne fait pas de toute façon le même métier»](#)

[«Il faudra cadrer le massage bien-être pour éviter les dérives», estime la FFMKR](#)

LES DERNIERS ARTICLES DE LA RUBRIQUE